

Cahiers de littérature orale.

Œuvre de populations sans écriture, ou tradition perpétuée à côté d'une littérature écrite, la *littérature orale* a été trop souvent considérée comme « genre inférieur » et, par-là, négligée. Mais on la trouve partout, si l'on sait chercher, et elle pose des problèmes spécifiques qui intéressent l'anthropologie, la sociologie, la linguistique, l'histoire...

Le besoin s'est fait sentir d'une *publication* qui rassemble des études (analyses, mais non collections de textes) de spécialistes, sans limitation de région ou d'époque. C'est ainsi que sont nés, au sein d'un groupe de recherche, les *Cahiers de Littérature orale*, CLO. (1).

Chaque cahier (deux par an) comporte des études, des discussions des articles précédents, des comptes rendus, des informations.

Sommaires

1977

E. Meletinski : **Principes sémantiques d'un nouvel index des motifs et des sujets.**

C. Brémont : **Postérité soviétique de Propp (1^{re} partie).**

D. Paulme : **Le puits des animaux, ou La main prise.**

J. Dournes : **Un amour de serpent.**

Discussions, comptes rendus, informations.

1977

A. Popova : **Ni chair ni poisson, Tryphon le coupé.**

G. Lewis : **An art of memory among the Gnaou.**

M. Carrin-Bouez : **L'ascension des filandres.**

C. Brémont : **Postérité soviétique de Propp (suite et fin).**

Discussions, comptes rendus, informations.

1978 (au sommaire) :

Y. Verdier : **Grands-mères, si vous saviez...**

S. Lallemand : **Les pudeurs du traducteur.**

B. Oguibenine : **Entre l'oral et l'écrit : le Rig-Véda.**

L. Birgu-Georgescu : **Un conteur d'une communauté rurale en Roumanie.**

P. Galand-Pernet : **Signaux symboliques dans les contes du Maghreb**

Cilf

Un nouveau titre vient de paraître chez Edicef. Il s'agit de **Chansons et proverbes lingala**. Cet ouvrage est le troisième de la collection bilingue, les deux premiers étant : **Contes du pays des rivières** et **Wanto et l'origine des choses**, publiés en collaboration avec le laboratoire des Langues et Civilisations à tradition orale (LP3 121 du C.n.r.s.).

(1) P.O.F. (pour CLO), 2, rue de Lille, 75007 Paris. Le numéro, 180 pages environ, 28 F. Abonnement à deux numéros, 52 F.

LINGUISTIQUE

Problématiques du bilinguisme et du plurilinguisme au Zaïre : héritage colonial et situation actuelle

« Si la plupart des pays du monde ont à légiférer sur les problèmes de langue, c'est surtout dans les pays bilingues et multilingues que la question se pose de la façon la plus cruciale » (1).

Au Zaïre, aborder les écueils du bilinguisme et du plurilinguisme sous leur aspect socio-politique, pédagogique ou purement linguistique n'est pas un fait totalement nouveau. Ainsi, la problématique d'une langue officielle et celle d'une langue unique de scolarisation, objet de la présente étude, constituent manifestement deux retombées du bi-multilinguisme qui ne cessent d'alimenter la presse, les déclarations officielles ou privées, les conférences, les séminaires scientifiques et divers propos portant sur la situation linguistique du Zaïre. Ces thèmes dont les prémisses remontent au XVII^e siècle (2) ont donné lieu à toute une escalade verbale souvent inutile.

Nous voulons présenter de manière rapide (3) un état présent de deux problématiques du bilinguisme et du plurilinguisme au Zaïre, cerner les principales tendances et les solutions suggérées jusqu'alors. Le but poursuivi ici est donc de fournir aux chercheurs, et parmi eux, à ceux qui peinent en première ligne ou qui, à l'arrière plan, comparent les résultats déjà acquis et combinent les nouvelles enquêtes à entreprendre, un canevas de consultation, une piste de ré-

flexion pour mieux avertir l'opinion politique dans ses efforts de remédier à la dépendance linguistique du Zaïre. En clair, cet article s'inscrit bien dans le thème général de la IV^e session du Ciaf (Kinshasa du 12 au 16 décembre 1978), thème libellé en ces termes : « **La dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier** ».

La présente étude se fonde sur des textes écrits, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, tant par des nationaux que par des étrangers, abstraction faite de leurs spécialités scientifiques et de leur rang social. La documentation rassemblée pour l'élaboration de cette étude paraît de prime abord complexe et variée; elle comprend deux séries de documents :

- La première, datant d'avant 1960, comprend des revues parues au Zaïre ou à l'étranger. Ces revues avaient acquis leur célébrité pour avoir publié de nombreuses études variées portant sur l'Afrique en général et sur le Zaïre en particulier. Il s'agit entre autres de *Aequatoria*, *Africa*, *Arsb/Bulletin des séances*, *Band*, *Cepsi* (aujourd'hui *Cepse*), *Congo*, *Courrier d'Afrique*, *Ircb/Bulletin des séances*, *Lovania*, *nouvelle Revue*, *Présence africaine*, *Problème d'Afrique centrale*, *l'Avenir colonial*, *Vie et Langage*, *Zaïre*, etc.

- La deuxième série, très récente et portant exclusivement sur le Zaïre, comprend des publications universitaires à orientation définie et des quotidiens de la place. En exemple, on retiendra : *Cahiers économiques et sociaux*, *Cahiers congolais* (*Cahiers zaïrois*), *Cahiers d'études africaines*, *Congo-Afrique* (*Zaïre-Afrique*), *Documents pour l'action*, *La voix*

(1) FAKI S. : Est-il possible de mesurer les chances d'une politique linguistique en pays multilingue ? Communication au Séminaire international sur *Langages Éducation en Afrique*, Kinshasa, 13-15 décembre 1976, p. 1.

(2) DELANAYE P. : « Position des missions congolaises » in *Aequatoria*, XVIII^e année, n° 3, 1955, pp. 91-95.

(3) MUDIMBE V.Y. : Allocution de clôture du Colloque interafricain sur les langues et la culture africaine Lubumbashi, 4-6 novembre 1976, p. 2.

Muntu, Zaïre (Hebdomadaire de l'Afrique centrale), Salongo, Elima, Mjumbe (Mwanga), auxquels viennent s'ajouter certains actes des rencontres scientifiques.

DIVERSITÉ DES PHÉNOMÈNES DE BILINGUISME ET DE PLURILINGUISME

Diversement motivés, les contacts des sociétés lointaines ou rapprochées, leur permanence et leur intensification, sont sources en matière linguistique de plusieurs phénomènes dont les plus ponctuels et les plus constants, sont le bilinguisme et le plurilinguisme.

Bilinguisme et plurilinguisme sont là deux concepts que la littérature spécialisée utilise dans leurs acceptions à la fois les plus larges et les plus étroites. Nous nous trouvons ici en présence de deux prédicats qui nécessitent, ainsi que le note F. Mackey (4), un essai d'élucidation et de thématisation pour mieux comprendre leurs multiples incidences et en mesurer la teneur.

On définit généralement le bilinguisme comme étant la situation dans laquelle les sujets parlants sont conduits à utiliser alternativement, suivant le contexte communicatif ou l'environnement linguistique, deux langues différentes (5). Au sens restreint du terme, et surtout par opposition à la diglossie, le bilinguisme serait l'usage parfait de deux langues de même statut socio-culturel, tandis que la diglossie désignerait la cohabitation sociale d'un langage articulé élevé (high speech) et d'un langage articulé bas (low speech). A. Martinet écrit à ce sujet : « L'idée que le bilinguisme implique deux langues de statut identique est si répandue et si bien ancrée, que des linguistes ont proposé le terme « diglossie » pour désigner une situation où une communauté utilise, selon les circonstances, un idiome plus familier et de moindre prestige, ou un autre plus savant et plus recherché (6). »

Dans leur excellent ouvrage, M. Béziers et M. Van Overbeke présentent une vingtaine de définitions de célèbres linguistes ou pédagogues sur le bilinguisme, les critiquent et les rangent en trois catégories selon le cri-

tère de divergence ou de convergence : définitions descriptives, définitions normatives et définitions méthodologiques (7).

● **Les définitions descriptives** relèvent de l'observation des phénomènes du bilinguisme, de ses épiphénomènes et de ses conséquences. M. Béziers et M. Van Overbeke citent huit définitions descriptives proposées respectivement par Abou Selim, par A.-J. Aucamp, W. Léopold, W.-F. Mackey, M. Halliday, A. Martinet, A. Sauvageot, etc.

A titre d'exemple nous pouvons considérer la définition de A.-J. Aucamp pour qui « le bilinguisme est une situation dans laquelle deux langues vivantes coexistent dans une même région, chacune d'elles étant parlée par une communauté nationale représentant une proportion assez élevée de la population (8) » et celle d'Abou Selim : « Le bilinguisme est la mise en présence de deux langues de telle sorte qu'il en résulte un ensemble d'interférences linguistiques, psychologiques, susceptibles de déterminer un conflit de langage et donc de personnalité (9). »

● **Les définitions normatives** sont fondées sur le critère de la maîtrise parfaite de deux idiômes en question, c'est-à-dire sur le degré de connaissance et d'assimilation de deux langues en présence ; les normes prédominent dans ce genre de définitions. A celles-ci se rattachent les auteurs suivants : E. Blocher, L. Bloomfield, L. Boileau, M. Braun, R.-A. Hall, O. Jespersen et J. Marouzeau. Voici, en exemple, la définition de J. Marouzeau : « Bilinguisme : qualité d'un sujet ou d'une population qui

se sert couramment de deux langues, sans aptitude marquée pour l'une plutôt que pour l'autre (10). »

● **Les définitions méthodologiques**, quant à elles, sont des descriptions « résultant de la considération que les faits du bilinguisme sont trop variés et trop divers pour qu'on puisse trouver un dénominateur commun pour tous, mais qu'on a un besoin urgent d'une définition pratique, fût-elle restreinte ou incomplète, qui permette de dénommer les phénomènes bilingues sur lesquels on travaille ». En d'autres termes, on refuse de donner une définition globale pour des phénomènes si variés et si diversifiés de bilinguisme. Les quatre définitions méthodologiques signalées par M. Béziers et M. Van Overbeke appartiennent à U. Weinreich, à E. Haugen, à R. Arsenian et à L. Grootaers. Il convient de noter que les définitions de R. Arsenian et de L. Grootaers sont des essais de classification. A titre purement illustratif, nous pouvons citer la définition d'U. Weinreich selon laquelle « le bilinguisme est l'usage alternatif de deux langues différentes ; cet usage suppose autant la production que la réception (11) ».

Le tour d'horizon de différentes définitions proposées par d'éminents linguistes prouve à suffisance que le bilinguisme présente de grands problèmes de définition et de description. On ne peut pas définir – une fois pour toutes – d'une manière exacte et satisfaisante ce concept. Le bilinguisme doit être considéré comme un concept non pas absolu, mais relatif ; l'essentiel serait de limiter la compréhension du terme et de l'adapter à sa recherche.

Dans la présente étude, on entendra par « bilinguisme » l'emploi concomitant ou successif, nécessaire ou facultatif – abstraction faite du degré de connaissance et d'assimilation – de deux structures linguistiques pour une communication efficace entre individus appartenant à des groupes linguistiques différents. C'est le fait de disposer d'un « registre linguistique » (12) constitué par deux langues. Avec M. Béziers et M. Van Overbeke (13), nous considérons le bilinguisme comme étant un « double moyen nécessaire ou facultatif de communication efficace entre deux ou plusieurs « mondes » différents à l'aide de deux systèmes linguistiques ». Par ailleurs, nous considérons le bilinguisme dans

(4) MACKAY F. cité par TITONE R. : *Le bilinguisme précoce*, Bruxelles, Charles Demart, 1972, p. 19.

(5) DUBOIS J. et alii : *Dictionnaire linguistique*, Paris, Larousse, p. 65.

(6) MARTINET A. : *Éléments de linguistique générale*, 2^e édit., Paris, Librairie Armand et Colin, 1961, p. 149.

(7) BÉZIER M. et M. VAN OVERBEKE : *Le bilinguisme. Essai de définition et guide bibliographique*, Louvain, U.C.L., 1968, pp. 111-118.

(8) Ibidem, p. 113 ; (9) Ibidem, p. 112 ; (10) Ibidem, p. 118 ; (11) Ibidem, p. 120.

(12) BAL W. : *Brève introduction à la sociolinguistique*, Coimbra, 1975, p. 15 : « Un registre linguistique est un ensemble de variétés linguistiques dont dispose un locuteur ou un groupe de locuteurs. »

(13) BÉZIER M. et M. VAN OVERBEKE, op. cit., p. 133.

un contexte exclusivement social, c'est-à-dire en tant que phénomène affectant partiellement ou totalement un groupe.

Dans la définition que nous venons d'ébaucher ci-haut, nous excluons le critère de maîtrise parfaite de variétés linguistiques (deux) en présence parce que ce critère s'avère le plus souvent aléatoire et/ou controversé. En fait, comme le souligne judicieusement A. Martinet (14), ce critère n'a guère de sens : même dans les communautés unilingues, le monolingue ne parle pas à la perfection, mais à la satisfaction de tout le monde. Certains unilingues emploient des formes considérées généralement comme incorrectes ou rébarbatives. On ne peut donc pas exiger des bilingues une connaissance **parfaite** de deux langues en coexistence. L'emploi concomitant ou successif de langues suppose la phase passive (la réception) et la phase active (la production); la forme orale et la forme écrite. Notre définition tient compte aussi du point de vue géographique.

Quant au plurilinguisme, nous le définissons comme étant, **soit la coexistence géographique de trois ou plusieurs langues, soit l'usage concomitant ou successif de trois ou plusieurs parlars par les membres d'une ou de différentes communautés linguistiques données pour les différents besoins expressifs.**

Le plurilinguisme n'est considéré ici qu'en tant que réalité affectant une ou plusieurs entités sociales. Toutes les remarques ou réserves que nous avons évoquées au sujet du bilinguisme valent aussi en ce qui concerne le plurilinguisme.

Tels qu'envisagés précédemment, bilinguisme et plurilinguisme sont des situations linguistiques qu'on rencontre aisément en milieu zaïrois et qu'on observe au sein de toutes les couches sociales de ce pays. Ils se présentent, suivant les critères de classification ou de description qu'on adopte, comme un éventail des phénomènes variés, diversifiés et difficiles à cerner de manière satisfaisante, d'autant plus qu'ils présentent d'innombrables variations et de frontières aussi instables qu'enchevêtrées. Ces deux réalités linguistiques trouvent leur fondement dans certaines contingences historico-géographiques. Il faut souligner que ces situations existent à la

fois au niveau de la stratification linguistique et au niveau des groupes sociaux locuteurs.

En effet, le Zaïre, ce Capharnaüm ethnique, se double nécessairement, sur le plan géo-linguistique, d'une forte hétérogénéité linguistique qui se traduit le plus souvent par des cas de bilinguisme ou de plurilinguisme. La République du Zaïre renferme en son sein un riche éventail d'entités culturelles et ethniques dominées par une multiplicité de langues locales (tribales, ethniques, ou encore dialectes...) que M. Guthrie a réparties en sept zones linguistiques, et qui correspondent à des aires géographiques fort restreintes. Ces variétés linguistiques servent uniquement dans les relations infra-ethniques (familiales, claniques...). Certaines d'entre elles se sont néanmoins étendues à certaines zones ou collectivités, au point qu'elles sont employées dans les communications interethniques. C'est le cas par exemple du Lomongo, du Nzande, du Mangbetu.

A cette multitude de langues locales, bantoues et non bantoues, viennent s'ajouter les quatre langues principales du Zaïre, appelées souvent, et cela de manière abusive « langues nationales (officielles) » (15). Il s'agit du ciluba, du kikongo, du lingala et du swahili, toutes quatre étant des langues bantoues. Comparativement aux langues locales, ces quatre langues interrégionales constituent de véritables foyers linguistiques très dominants tant par leur extension géographique que par le nombre de personnes qui les utilisent comme seconde langue. La majorité de ces langues remontent au XIX^e siècle. En effet, sous l'impulsion des facteurs linguistiques et paralinguistiques (les divers échanges commerciaux entre les ethnies zaïroises elles-mêmes ou entre les Zaïrois et les étrangers africains ou européens..., l'administration coloniale, l'urbanisation, l'industrialisation, la scolarisation et l'évangélisation...), ces codes socio-linguistiques ont émergé et se sont répandus sur de grandes aires géographiques, se su-

perposant aux autres langues natives zaïroises. Dès cette époque, les quatre langues interrégionales assument toutes les fonctions à l'échelon local, régional, national et parfois même international.

De par la colonisation survenue au début du XX^e siècle, la configuration linguistique du Zaïre s'est aggravée et complexifiée par la présence des langues de colonisation.

Dans le cadre de la linguistique historique, on admet depuis F. de Saussure, entre autres, que, livrée à elle-même, la langue est vouée à un fractionnement indéfini; elle se plie aux exigences du dynamisme dialectique qui pousse tout parler à évoluer vers une situation hétérogène ou homogène. En observant de plus près les langues zaïroises, surtout les langues interrégionales, il apparaît qu'elles se sont diversifiées et ramifiées en plusieurs variantes linguistiques, à telle enseigne qu'on parle, du swahili de Bukavu, de celui de Kalemie ou encore du swahili de Lubumbashi; du lingala de Kinshasa, de celui de l'Équateur, du lingala des militaires et de celui des Bills (Ngembo). Ces langues se sont particularisées en fonction des contingences spatio-temporelles et des groupes de locuteurs. Il n'y a pas eu que les langues zaïroises qui se soient pliées au dynamisme dialectique dans leur évolution. Même les langues étrangères implantées en ce pays ont connu ces phénomènes de créolisation, de pidginisation ou de dialectalisation. Ainsi pour le français, on peut relever, à la suite de V.-Y. Mudimbe (16), qu'il y a deux types de français au Zaïre : le français scolaire, plus traditionaliste, ayant ses structures, un vocabulaire plus ou moins déterminé et ses propres locutions, et le français populaire. Ces divers phénomènes de dialectalisation ont complexifié davantage et rendu confuses les situations bi et multilingues courantes au Zaïre.

Pour résumer la situation linguistique zaïroise au niveau de la stratigraphie linguistique, nous distinguons trois principales couches linguistiques disposées sous forme de strates :

- la couche primaire ou le substrat, qui comprend les langues locales ;
- la couche secondaire ou l'adstrat, constituée par les quatre langues interrégionales, à savoir le ciluba, le kikongo, le lingala et le swahili ;

(14) MARTINET A., po. cit., pp. 172-173.

(15) A notre connaissance, il n'y a pas de statut juridique qui aurait hissé ces langues au rang de langues officielles, comme le français, actuelle langue officielle du Zaïre.

(16) MUDIMBE V.-Y. : « Autour d'une langue nationale congolaise. », in *Synthèses*, numéro spécial, mai, 1968, p. 2.

- la couche tertiaire ou le superstrat, qui est celle des langues étrangères, singulièrement le français.

Considérées dans une perspective socio-culturelle, ces couches se transforment en une triglossie européo-zaïroise dans laquelle les langues se situent en rapports diglossiques. En d'autres termes, nous avons une répartition tripartite des langues en présence : au sommet de la pyramide se trouvent les langues européennes, dont le français, qui sont perçues comme des codes sociolinguistiques perfectionnés et supérieurs à toutes les langues zaïroises. Viennent ensuite, en une position mitoyenne singulière, les quatre langues inter-régionales. Codes socio-linguistiques restreints par rapport aux langues européennes, ces quatre langues sont des variétés linguistiques plus prestigieuses et plus élaborées que les langues locales. Enfin, au bas de l'échelle se trouvent la multitude de langues locales qui passent pour des codes déficitaires absolus et trop inférieurs.

Tel est, grosso modo, le contexte linguistique du Zaïre sur le plan géolinguistique. Comme nous l'avons noté dans les pages précédentes, le Zaïre est hautement bi- et plurilingue, non seulement au point de vue géolinguistique, mais aussi et surtout au niveau des locuteurs c'est-à-dire dans le sens où la plupart des Zaïrois, quelle que soit la place qu'ils occupent dans la pyramide sociale et quel que soit le milieu géographique habité, sont bilingues ou multilingues : ils peuvent alterner l'usage de l'une ou autre langue qui constituent leurs registres linguistiques respectifs. En effet, diverses communautés linguistiques vivent en contact permanent, et sont, ipso facto, bi- plurilingues. Leurs membres emploient deux ou plusieurs langues, dont la première est la langue maternelle chronologiquement antérieure. Des études générales ou particulières portant sur la situation linguistique du Zaïre ou sur le comportement verbal des Zaïrois (17) témoignent de l'existence et de la pratique du bi- et du plurilinguisme au sein de différentes couches sociales ou institutions zaïroises. Les populations étudiées ou enquêtées attestent la pratique du bilinguisme, du trilinguisme, ou quadrlinguisme, etc. Ces situations linguistiques vont en se complexifiant davantage.

PROBLÉMATIQUES DU BILINGUISME ET DU PLURILINGUISME

Telle qu'elle est décrite, la configuration linguistique zaïroise, actualisée généralement par des cas de bi- et plurilinguisme, entraîne de nombreuses incidences dans les différents secteurs de la vie nationale. Elle pose de sérieux problèmes aux usagers de différentes langues en présence, qui se voient obligés d'utiliser dans une partie de leur communication un parler qui n'est pas accepté à l'extérieur, et, dans une autre partie, un autre code socio-linguistique plus apprécié ou officiellement accepté. Elle est à la base de plusieurs problématiques. Ces problématiques sont de deux ordres fondamentaux : celui des politiques linguistiques et celui des recherches à entreprendre.

Les problématiques du premier ordre, l'ordre de la planification linguistique, sont, de l'avis de tout le monde, les plus essentielles et surtout les plus complexes à résoudre, d'autant plus qu'elles interfèrent avec plusieurs domaines : religieux, socio-politique, culturel, économique, psychopédagogique et scientifique. Au Zaïre, trois problématiques relatives à l'aménagement linguistique ont fait l'objet de nombreux pourparlers et de diverses études. Il s'agit de :

- la problématique d'une langue commune d'évangélisation ;
- la problématique d'une langue unique de scolarisation ;
- la problématique d'une langue officielle (nationale).

La ramification des langues en présence en présence au Zaïre, singulièrement des langues natives zaïroises, en diverses variantes linguistiques a compliqué et complique davantage ces trois points. On ne sait pas très bien laquelle de ces variantes dialectales choisir pour les relations religieuses, scolaires et administratives (politiques).

LEUR HISTORIQUE

Les prémisses de ces problématiques, pour nous reprendre, remontent à un passé lointain. En glanant dans les documents constituant le corpus de la présente étude, nous constatons que le désir d'aménager linguistiquement ce pays était déjà manifeste chez les missionnaires du XVII^e siècle (18) ; qui recherchaient une langue commune d'évangélisation. Peu après, s'est développé et transformé le problème du choix d'une langue unique d'enseignement, avant d'arriver à celui du choix d'une langue officielle, lors de la colonisation effective de l'ex-Congo Belge. Il convient de remarquer que les problématiques de la langue de scolarisation et de la langue nationale (officielle) se sont posées de manière concrète et cruciale à partir de 1908, année au cours de laquelle des débats houleux opposèrent au sein du Parlement belge les promoteurs de la francisation (francophonisation) et les tenants de la flamandisation (flamaphonisation) du Congo belge (19). En outre, l'examen minutieux de notre documentation nous révèle que, dès 1908, la plupart de ceux qui ont essayé de traiter de la planification linguistique du Zaïre ont souvent assimilé ou tendu à assimiler la problématique de la langue de scolarisation à celle de la langue officielle, deux domaines qui ne se recouvrent pas nécessairement. C'est ce fait qui explique la forte analogie constatée dans les arguments et les solutions se rapportant à ces deux questions.

(17) AGOMATANAKAHN R. et LÉBOUL M. : *Une enquête sur le bilinguisme scolaire*, Communication au Premier séminaire national des linguistes du Zaïre, Lubumbashi, 22-26 mai 1974, p. 19. Idem, « Les premiers résultats d'une enquête sur le bilinguisme scolaire au Zaïre » in *Linguistique et sciences humaines, Bulletin du Celta*, n° 16, Lubumbashi, 1975, pp. 1-31.

LEBLANC M. : « Évolution linguistique et relations humaines » in *Zaïre*, n° 8, 1955, pp. 787-799. BAL W. : « Le français en Afrique noire » in *Vie et Langage*, n° 180, mars 1967, pp. 122-128. MEULAMOKO N. M. : « Plurilinguisme et enseignement des langues au Zaïre », in *Revue de pédagogie appliquée*, juillet 1973, n° 2, pp. 101-117. TRAN HONG CAM et LÉBOUL M. : *Une enquête sur le plurilinguisme au Zaïre*, Lubumbashi, Celta, 1976, p. 190. LUPUKISA W. : *Bilinguisme et plurilinguisme au Zaïre. Problèmes sociopolitiques et problèmes linguistiques*. « *Status quaestionis* », Lubumbashi, Unaza, 1975-1976, p. 356 (mémoire polycopié). KAVUNGI M. : *Étude d'un comportement linguistique en milieu plurilingue. Les travailleurs Ndembo de Lubumbashi*, Lubumbashi, Unaza, 1977. CHIMBAMB L. : *Classes sociales et comportement linguistique en milieu plurilingue. Les travailleurs de la Gécamines à Lubumbashi*, Lubumbashi, Unaza, 1977.

(18) cf. réf. (2) du présent travail.

(19) *Band*, n° 10-11, 1956, pp. 481-482.

TENDANCES NOUVELLES

Sur le plan religieux, l'unification linguistique de ce pays n'a entraîné aucune escalade verbale passionnée. Pour la résoudre, les missionnaires ont mis à profit cette richesse qu'est le plurilinguisme : ils ont recouru spontanément aux langues véhiculaires courantes dans les zones de leur apostolat. Cependant, sur le plan politico-pédagogique, la planification linguistique a suscité beaucoup de pourparlers. Les choix d'une langue officielle et celui d'une langue de scolarisation ont entraîné beaucoup de réactions et de prises de position en sens divers et parfois contradictoires. Chaque fois qu'on les a soulevés, la situation devenait aussitôt analogue à celle d'une élection du président de la République, où chaque parti tente par tous les moyens de faire triompher son candidat. Les débats, commencés dans un esprit impartial, finissent par devenir acerbes ou par se transformer en panégyriques de différentes langues, vantant leur mérites philologiques ou littéraires, leur extension géographique, leur importance socio-politique ou commerciale.

Tous les tenants du choix d'une langue nationale et ceux du choix d'un outil linguistique véhicule de l'enseignement, et les discussions ayant trait à ces questions, qu'elles soient informelles ou serrées, peuvent se ramener à quatre tendances principales comprenant des positions intermédiaires et impliquant de nouvelles problématiques :

- la tendance techniciste ;
- la tendance zaïrianiste ;
- la tendance prospective ;
- la tendance attentiste (20).

La tendance techniciste

La tendance techniciste, appelée aussi « européeniste » ou encore « le pragmatisme complet » (21), se prononce en faveur des langues de colonisation, en ce cas, le français et le néerlandais.

Suivant une perspective historique, la tendance techniciste a eu beaucoup

de partisans, surtout dans la période coloniale. Dans la période postérieure à l'Indépendance, particulièrement depuis le nouveau régime (cf. **Le recours à l'authenticité comme antithèse au colonialisme culturel**), cette tendance n'est – explicitement – que peu soutenue.

Dans la thèse techniciste, le français a eu plus de promoteurs que le néerlandais. Le nombre de défenseurs du français avait énormément augmenté, surtout entre les années 1952-1960 à la suite aussi de l'échec de l'unification des idiômes zaïrois en un seul idiôme et à la suite de multiples tentatives de flamandiser (néerlandiser) l'ex-Congo belge. En présence du nombre élevé des partisans du français, le néerlandais a eu aussi des défenseurs. Parmi les technicistes, certains colonisateurs d'expression néerlandaise, frustrés dans leur amour propre du fait que leur langue ne jouissait (de facto et non de jure) d'aucun statut privilégié au Zaïre – alors que le français passait pour le parler directeur –, ont exigé le choix du néerlandais à la fois comme langue officielle et comme médium de scolarisation. Les protagonistes de la flamandisation de l'ex-Congo belge semblaient fort intransigeants. Pour eux, trois solutions (22) étaient possibles :

- soit hisser le néerlandais au rang de langue nationale et de scolarisation, c'est-à-dire recourir au bilinguisme français/néerlandais ;
- soit partager le pays en deux zones linguistiques : la zone d'expression française et la zone d'expression néerlandaise ;
- soit enfin, alternative fort peu soutenue, déclarer l'usage facultatif du néerlandais.

Suivant les témoignages de S. Faïk (23) et de Van Reeth (24), la question flamande remonte de façon systématique à l'année 1908. Jusqu'à l'entre-deux guerres, ce problème semblait être résolu, car des décrets réglementant l'emploi du français et du

néerlandais furent promulgués dès 1897 jusqu'en 1908. La question flamande s'est posée avec acuité après la deuxième Guerre mondiale par suite de l'arrivée massive des Flamands et du fait aussi que le néerlandais était de facto écarté de tout secteur public.

La proposition de faire du néerlandais un second outil de colonisation avait entraîné de fortes oppositions parfois extrémistes, de quelques Belges tels que Beernaert, Gelders, et surtout des « évolués » congolais dont Diomi, Kimba, Bolamba, Lundula et Mobutu (l'actuel président du Zaïre)... L'opinion zaïroise, en particulier, fut farouchement opposée au choix du bilinguisme franco-néerlandais, mais favorable au français. Depuis 1960, la tendance pro-néerlandais a perdu toute son actualité, laissant place à la dualité français/langues zaïroises.

La tendance zaïrianiste

Dénommée aussi « intégrationniste, indigéniste ou nationaliste », la tendance zaïrianiste est une tendance diamétralement opposée à la tendance techniciste. Elle préconise le recours absolu aux langues zaïroises d'origine.

Suivant une perspective diachronique, la tendance zaïrianiste n'est pas née comme on peut le croire aux heures de la décolonisation politique de ce pays ; elle était consignée dès le XVII^e siècle dans les instructions de la **Sacrée congrégation de la propagation de la foi** (25) et dans les nombreuses déclarations gouvernementales ou religieuses qui se sont succédées durant l'époque coloniale (26). Longtemps étouffée surtout par les technicistes, elle a éclaté aux premiers moments de l'indépendance politique du pays, pour atteindre son paroxysme au moment de la politique du recours à l'authenticité.

Dans la période coloniale, la tendance intégrationniste était soutenue en grande partie par des missionnaires. Après l'indépendance, cette position a comme défenseurs surtout des Zaïrois laïcs, dont le chef de file est K. Mateene.

Nous distinguons trois types de solutions suggérées dans la position zaïrianiste :

(22) VAN BILSEN J. : « Au Congo, la question linguistique. », in *La Revue nouvelle*, n° 1, 1950, p. 61.

(23) FAÏK S. : *Le français au Zaïre, aperçu historique*, Communication au Premier séminaire national des linguistes du Zaïre, Lubumbashi, 22-26 mai 1974, p. 5.

(24) VAN REETH Z.E.P. : « Kongo, Rijksgebede voor Vlaanderen » in *Band*, 10-11, pp. 480-495.

(25) DELANAYE P., art. cit.

(26) LUPUKISA W. *op. cit.*, pp. 293-297.

(20) Nous empruntons les expressions « techniciste, prospective, attentiste » à M. Houis, tout en leur donnant un contenu parfois différent de celui de l'auteur. cf. M. Houis, « La francophonie africaine. En quoi est-elle spécifique ? » in *Le français dans le monde*, n° 95, mars 1973, pp. 8-11.

(21) LUPUKISA W. : *op. cit.*, p. 150, inédit.

courrier

● certains zaïrianistes proposent le choix de quatre langues inter-régionales, à savoir :

- le ciluba ; • le lingala ;
- le kikongo ; • le swahili.

● d'autres proposent le recours à une langue zaïroise unifiée sur la base des langues locales.

● D'autres encore, réfutant les deux solutions précédentes, optent pour le fédéralisme linguistique.

La tendance prospective

Elle prône le bilinguisme français/langues zaïroises. Elle propose de recourir à l'usage concomitant ou successif du français et d'une ou quelques langues du pays.

La tendance attentiste ou passive

Les partisans de cette tendance consacrent le statu quo. Ils se contentent d'analyser la complexité des problématiques résultant du bi et plurilinguisme, les avantages et les inconvénients des solutions suggérées respectivement par les techniciens, les zaïrianistes et les prospectivistes. Mais ils ne proposent aucune solution concrète. Devant l'embarras du choix, les attentistes optent pour la « politique du laisser-faire ou encore du laisser mûrir le problème ».

La tendance attentiste a plus de tenants que les autres tendances étudiées jusqu'ici. Cependant des tenants n'optent ni pour une langue inter-régionale, ni pour une langue locale unifiée, ni enfin pour le fédéralisme linguistique. Ces auteurs consacrent donc le statu quo.

Dans leurs diverses interventions, promoteurs et adversaires des tendances que nous venons d'esquisser de manière rapide tablent sur des motivations linguistiques et paralinguistiques fort variées. L'arsenal des arguments avancés en faveur d'une langue nationale diffère, en certains points, de l'argumentation pour une langue d'enseignement. En effet, dans la problématique d'une langue unique de scolarisation, un élément nouveau intervient dans l'argumentation des tenants des tendances susmentionnées : c'est l'aspect psychopédagogique des implications du bi- et

plurilinguisme. En fait, à l'appui de leurs thèses respectives, protagonistes et antagonistes de l'usage scolaire – usage précoce surtout – des langues en présence invoquent le caractère privilégié ou l'aspect menaçant du bilinguisme organique (27) européen-zaïrois et/ou du bilinguisme zaïrois (dont les deux termes sont des langues du Zaïre). Ces auteurs – en grande majorité – tentent de déterminer si ou non, le bilinguisme est préjudiciable à l'équilibre psychologique des écoliers, à l'intégrité de leur langue maternelle, à l'éclosion de leurs moyens intellectuels, et même à leur éducation morale ou religieuse.

CONCLUSION

Bilinguisme et plurilinguisme constituent de manière probante la spécificité criante de la configuration linguistique du Zaïre. Ces phénomènes linguistiques engendrent plusieurs problématiques, dont les plus fondamentales et les plus débattues sont celles ayant trait à l'aménagement linguistique. Les origines de ces problèmes remontent au XVII^e siècle et ont été maintes fois soulevées. Les discussions demeurent passionnées et orageuses. Des tendances nettement tranchées se sont déjà dessinées. Mais ces questions, bien que mûres, demeurent au niveau de simples souhaits.

Néanmoins, à l'heure actuelle, deux grandes orientations semblent se dessiner. Un courant désirent réduire l'irritante diversité linguistique de ce pays et lutter contre ses multiples implications. Pour les techniciens et zaïrianistes partisans du monolinguisme, la réduction est totale, puisqu'on vise à aboutir à l'unité linguistique ; pour les prospectivistes et les fédéralistes, la réduction n'est que partielle puisqu'ils proposent deux ou quatre langues. Un courant tendant, devant ce nationalisme linguistique, à faire passer les langues anciennement coloniales au second plan.

Lupukisa Wasamba,
Assistant au CIS/UNAZA
Lubumbashi.

(27) Par bilinguisme organique, on entend un bilinguisme acquis lorsque la langue maternelle (eg. 1) est déjà suffisamment incrustée. cf. BEZIER, M. et VAN OVERBEKE M., *op. cit.*, pp. 74-80. Dans le cas du Zaïre, la plupart des jeunes écoliers, sauf exception rarissime, se présentent à l'école munis de leur langue maternelle ; le français ne s'acquiert qu'après quelques années de scolarité. De ce fait, le bilinguisme franco-zaïrois est un bilinguisme organique.

A propos de « **commentaire raisonné sur l'histoire de la linguistique négro-africaine** », au Rédacteur en chef,

Madame,

J'ai lu avec grand intérêt l'article de M. Maurice Houis intitulé : « **Commentaire raisonné sur l'histoire de la linguistique négro-africaine** » paru dans *Recherche, Pédagogie et Culture*, n° 34, mars-avril 1978.

Je félicite l'auteur de l'article pour cette contribution à l'histoire de la linguistique africaine. Je suis ravi de constater que sa réflexion rejoint d'une certaine manière mes préoccupations et c'est dans ce cadre que je voudrais lui faire quelques remarques.

1) Le problème des idéologies qui sous-tendent les recherches linguistiques en Afrique est demeuré dans l'ombre tout au long de son texte. Ce problème est pourtant capital. A la page 5, il parle, en passant, de l'idéologie telle que perçue par G. Mounin dans son ouvrage : « **Histoire de la linguistique, des origines au XX^e siècle.** » Parallèlement à G. Mounin, il aurait dû approfondir la question en ce qui concerne la linguistique africaine. Que sais-je de cette dernière ? Une reprise en charge des théories élaborées en Occident, liées à son histoire et à sa civilisation. Celle-ci est l'application d'une **Norme impériale** aux langues africaines. Pour ne prendre que la période qui va de 1920 à 1975, trois idéologies sous-tendent l'évolution de la recherche en linguistique africaine.

a) **Une idéologie de la domination** caractérisée par le souci du colonisateur (belge, français, anglais ou portugais) de comprendre et de saisir la personnalité de l'homme africain par le biais de sa langue et de sa psychologie pour mieux le coloniser et le dominer. D'où la création des instituts et centres de recherche dits africanistes.

b) **Une idéologie de la différence** qui se reflète dans la publication universitaire africaine autour des recherches de la parenté génétique et typologique des langues africaines. Les travaux

les plus imposants restent en cette matière ceux de l'Anglais M. Guthrie et de l'Américain J. Greenberg. Philosophie de l'africanité !

c) **Une idéologie nationaliste** cherchant à cristalliser à travers le dénominateur commun de la culture africaine authentique une politique viable et indépendante. Ainsi, les langues africaines une fois décrites, classées et enseignées deviendraient un moyen de défense et illustration des nations africaines.

2) En Afrique actuellement nous avons conscience de l'impératif d'une subversion scientifique. Et en linguistique singulièrement, il nous faut récuser le **modèle de référence**, nous passer théoriquement et rationnellement de l'Occident. La mort du père. Il nous faudrait pour consommer le parricide, élaborer une linguistique de la parole comme supplément à la linguistique de la langue qui, hélas, se pratique de manière mécanique sur notre continent. Un intérêt nous y appelle : la parole est devenue ici, sous les tropiques, un moyen de manipulation, de mystification et de démagogie.

Nous espérons que l'auteur trouvera dans ces modestes remarques matière à réflexion.

*Tshisungu Wa Tshisungu,
Directeur de Voix Muntu
Faculté des Lettres
B.P. 445
Lubumbashi - Zaïre.*

Réponse de Maurice Houis.

Il est difficile de répondre à une telle lettre, d'abord parce que qu'elle ne nous fournit pas de véritables points d'accrochage, ensuite et surtout parce que les problèmes et les faits se trouvent dilués dans la toute-puissance indéterminée des idéologies.

Puisque tout est idéologie, celle-ci n'a plus de pertinence, elle n'entre pas dans un jeu de relations, elle perd de sa puissance opératoire ou explicative. Certes on peut la poser comme un apriorisme à partir duquel tout est déduit et articulé. Il nous semblerait factice d'imposer un schéma indifférencié et rigide, mais plus convainquant de cerner les idéologies à travers leurs manifestations sur un terrain donné. Les idéologies sont inscrites concrètement.

Il importe certes de ne pas les ignorer. Les travaux, nombreux, sur les langues africaines sont à situer d'après les visées des auteurs, et il est bien évident que ces visées, mêmes contradictoires, gagnent à être définies dans leurs relations à l'histoire et aux idéologies.

Il ne s'agit donc pas de nier l'importance des idéologies, ni de les ignorer – ce qui reviendrait à tronquer l'histoire – mais il s'agit, pour nous, de refuser d'articuler notre propos en fonction d'elles. Il nous suffit de reconnaître que la domination, la différence, le nationalisme sont autant de motivations et de modèles collectifs qui ont impulsés les recherches et les travaux.

On ne peut pas dire, que nous avons laissé dans l'ombre les idéologies, tout au long de notre texte. Nous distinguons des périodes et, dans la détermination de celles-ci, nous retenons des « traits idéologiques ». Nous allons les reprendre en les accentuant à l'intention de M. Tshisungu Wa Tshisungu.

I. – Travaux à visée pratique, voire normative ; majorité d'auteurs missionnaires ; dominance d'auteurs écrivant en anglais. **Il va de soi** que les normes ne sont pas africaines et que les auteurs sont étrangers.

II. – Majorité d'auteurs allemands dans les premières grandes synthèses comparatives ; actuellement, limitation des champs d'études et traitement plus systématique des faits. **Il va de soi** que la prise en charge initiale du comparatisme est étrangère à l'Afrique et que l'approche systématique contemporaine relève d'une recherche fondamentale trop souvent étrangère à toute implication pratique.

III. – La linguistique négro-africaine est prise en charge par la linguistique moderne et en épouse le pluralisme. **Il va de soi** que les recherches linguistiques africaines ne sont pas fermées sur elles-mêmes, qu'elles sont en osmose avec ce qui se fait autre part, ce qui implique que les linguistes non africains « s'en mêlent » aussi.

IV. – Les travaux sur les langues africaines sont, dans la majorité des cas, rédigés dans une langue autre qu'africaine. **Il va de soi** qu'il existe un bilinguisme tout-puissant dont le terme second doit sa présence à l'histoire coloniale.

V. – Les langues africaines n'ont de traditions écrites et normatives que dans les États qui ont une politique en faveur des dites langues. **Il va de soi** que la non-accession d'un grand nombre de langues africaines à la communication écrite est un aspect du sous-développement, et que, là où cette accession est effective, il subsiste le prestige et l'efficacité d'une langue européenne en raison de déséquilibres aux dépens des États africains.

VI. – Les textes écrits d'origine orale et la tendance actuelle à les « sauver » de l'oubli : **il va de soi** que les cultures africaines subissent une crise de langage explicable par ce rez-de-chaussée où sont les pays du tiers monde par rapport au monde qui n'est pas tiers.

Il faut reconnaître que, malgré ces handicaps, les langues et les langages africains sont progressivement connus, et que progressivement ils participent au développement en assumant leurs fonctions de communication, de signification et de représentation.

Quant à récuser le modèle de référence, se passer « théoriquement et rationnellement de l'Occident », cela mériterait d'être développé pour prendre sens. Si l'auteur veut signifier que l'Afrique gagnerait à pratiquer une stricte autarcie de pensée, c'est une option possible. Nous avons entendu maints Africains s'exprimer autrement, sans pour cela nier leur droit à la liberté, ni la qualité d'un savoir confronté et dialogué.

Quant à la linguistique de la parole comme « supplément » à la linguistique de la langue, il nous semble qu'il y a là autre chose qu'un supplément. Nous voyons plutôt une extension interdisciplinaire en direction d'un élargissement de la langue en langage, d'une entrée en profondeur dans la sémantique, d'une conversion de la recherche en direction des dynamismes vécus des sociétés. Tant qu'il ne s'agira que de « consommer un parricide », on ne sortira pas de la psychologie de la colonisation.

Facile à dire, me direz-vous ! Je ne vois pas d'autres réponses que d'attirer l'attention de M. Tshisungu Wa Tshisungu sur le fait que dans les relations avec l'autre, étranger, il en est quand même qui ne sont pas dominés par l'économie et l'idéologie, mais par des intentions d'une autre nature et d'une autre qualité d'expérience ■